

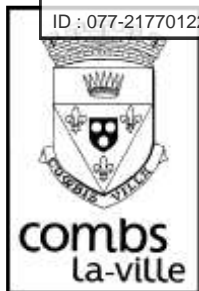
Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021

SLOW

ID : 077-217701226-20210705-DEL_05JUL21__5-DE



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juillet 2021

Délibération n° 5

Date de convocation

25/06/21

Date d'affichage

29/06/21

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

Objet : Convention tripartite pour l'aménagement de quatre arrêts de bus sur la RD48 et la RD50 à COMBS-LA-VILLE.

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. P. SEDARD par Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH par Mme J. BREDAS – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – M. E. ALAMAMY par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme C. VIVIAN par M. J. SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER.

Madame Monique LAFFORGUE a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement Durables

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud organise la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du réseau de transport en commun dont elle a la gestion dans le cadre d'un partenariat avec Ile de France Mobilités.

CONSIDERANT que, dans le cadre de cette opération, et en accord avec le Département de Seine et Marne et la commune, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a décidé de procéder à l'aménagement de 4 points d'arrêt sur le territoire de la commune de Combs-la-Ville, le long des routes départementales RD 48 et RD 50.

CONSIDERANT que le Département autorise la réalisation de ces aménagements.

CONSIDERANT que la Commune a accepté de procéder à l'entretien de ces aménagements.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention tripartite ci-annexée relative à l'aménagement de 4 arrêts de bus sur la RD 48 et la RD 50 à Combs-la-Ville, entre la commune, la C.A.G.P.S, ainsi que le Conseil Départemental de Seine et Marne

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants et tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 05 juillet 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -